



Co pro, le jardinier a nous a bien eu

Par **Co pro pas content**, le **08/12/2015 à 11:16**

Bonjour a tous,

Voici la situation de la Co-pro:

Immeuble sorti de terre depuis un peu plus d'un an. Le "jardinier" nous a planté des trucs au bout de 6 mois toutes les plantes/arbres sont morts. la question est : le jardinier a t il obligation de resultats ? ou est ce qu'il n'y a pas une sorte de garantie de plantes pendant X temps ?

merci par avance pour votre aide

Par **bern29**, le **10/12/2015 à 19:31**

bonsoir,

un jardinier (à son compte ?)ou salarié de la copro ?

Par **Co pro pas content**, le **10/12/2015 à 19:38**

Bonsoir,

merci pour votre retour.

c'est un jardinier/paysagiste à son compte qui a ete choisi à l'époque par le promoteur... on lui a donc fait confiance

Par **bern29**, le **10/12/2015 à 19:46**

en principe et si c'est lui qui s'occupe de l'entretien,les plants sont garantis 1 an .Voir avec lui.

Par **Co pro pas content**, le **11/12/2015 à 10:02**

Bonjour,

En fait, le paysagiste est parti comme un voleur et l'entretien est fait par une autre entreprise

Par **bern29**, le 11/12/2015 à 19:30

Est il toujours en activité ?

Par **youris**, le 11/12/2015 à 20:23

bonjour,

vous devez voir avec le promoteur qui vous a vendu l'appartement puisque que c'est lui qui l'a choisi et vous n'avez pas à connaître le prestataire espaces verts.

salutations

Par **Co pro pas content**, le 11/12/2015 à 21:48

Merci beaucoup pour votre aide